BURKINA FASO

Région des Hauts-Bassins

(58,738 PDI/ source : SP/CONASUR, 31/12/2022)

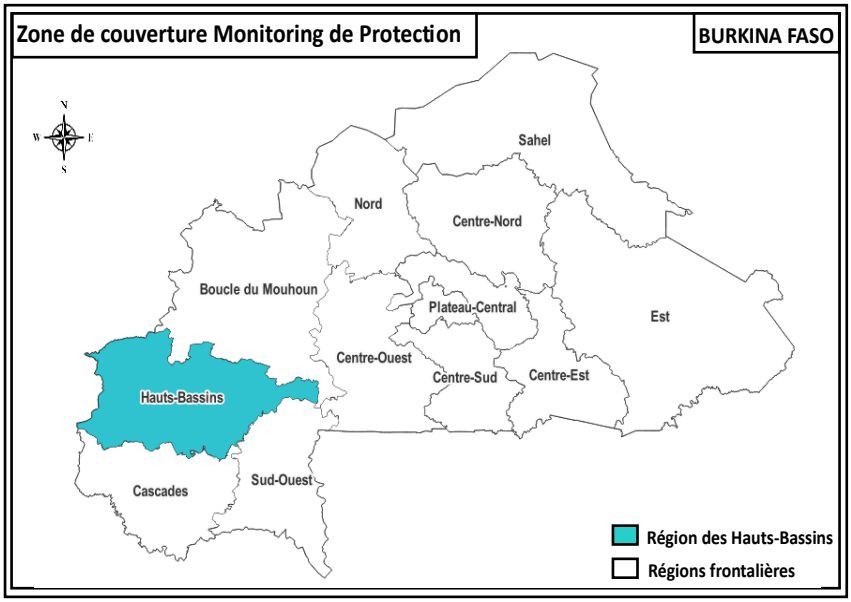

Rapport mensuel Monitoring de Protection - Janvier 2023

1,304 Personnes en déplacements

02 Incidents enregistrés avec **09** victimes

Pas de cas de protection prise en charge

09 Cas de protection référés

I. Résumé

La situation sécuritaire et de protection dans la région des Hauts-Bassins demeure préoccupante. En effet, au cours du mois de janvier 2023, plusieurs communes et villages ont connu des troubles sécuritaires qui ont occasionné des incidents de protection.

Les activités de monitoring de protection (Projet 21) démarrées le lundi 16 janvier 2023 ont permis de rapporter deux (02) incidents de protection. Les différents groupes de violations de droits humains et du droit international humanitaire occasionnées par ces incidents sont : un (01) cas d'atteinte au droit à la vie (assassinat) avec deux (02) victimes ***(Cf. rapport flash n°01),*** un (01) cas d'atteintes au droit à l'intégrité physique et/ou psychique (blessure par balle) avec quatre (04) victimes ***(Cf. rapport flash n°01)*** et un (01) cas d'atteinte au droit à la propriété (extorsion) avec trois (03) victimes ***(Cf. rapport flash N°2).*** Ces incidents ont touché principalement la province du Houet à savoir les communes de Péni et Fo.

Au cours de la période sous revue, trois (03) vagues de déplacements ont été rapportés. Il s'agit principalement de cas de déplacement primaire. Ces déplacements ont touché **1,304** personnes dont **285** hommes, **353** femmes, **316** garçons et **350** filles. Ces personnes proviennent des communes de Péni dans la province du Houet. Les principaux motifs de ces déplacements sont les attaques et menaces des groupes armés non étatiques (GANE).
Le village de Dobokry dans la commune de Péni, le village de Sinfra dans la commune de Banzon et le village de Ouolonkoto dans la commune de Kangala province du Kénédougou constituent les zones de départ.

II. Couverture géographique

15 communes couvertes | **10 comités locaux de Protection** | **15 volontaires de Protection** | **07 moniteurs de Protection**

- **Zone de couverture**

Les localités couvertes dans le cadre du monitoring de protection sont au nombre de 20 communes pour les trois (03) provinces de la région des Hauts-Bassins. Ces communes sont couvertes par sept (07) moniteurs de protection et 25 réseaux communautaires dont dix (10) comités locaux de

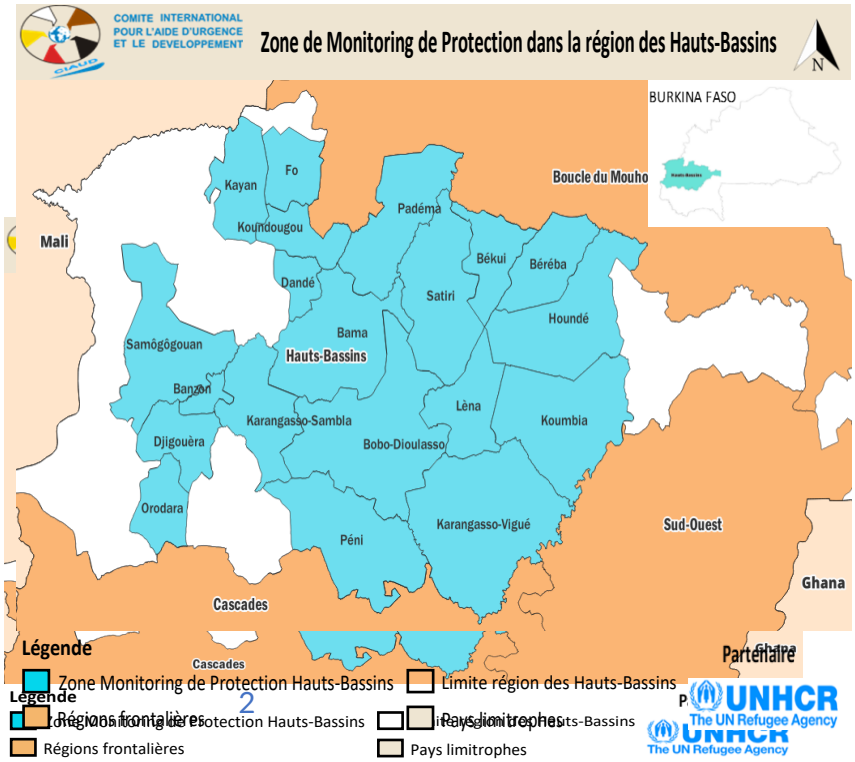

protection et 15 volontaires de protection de l'association FEELEN. Sur les 20 communes, 14 communes sont facilement accessibles par rapport aux six (06) autres communes qui sont difficiles d'accès à savoir les communes de **Padéma**, **Koundougou** et **Fo** dans la province du Houet, les communes de **Bekuy** et **Béréba** dans la province du Tuy et la commune de **Kayan** dans la province du Kénédougou.

14 communes couvertes dans la province du Houet : **Bobo-Dioulasso**, **Péni**, **Bama**, **Dandé**, **Satiri**, **Karangasso-Vigué**, **Léna** et **Karangasso-Sambla** ; Deux (02) communes couvertes dans la province du Tuy : **Koumbia** et **Houndé** ; Dans la province du Kénédougou : **Banzon**, **Samorogouan**, **Orodara** et **Djigouéra**. Six (06) communes couvertes à distance : à savoir les communes de **Padéma**, **Koundougou** et **Fo**, dans la province du Houet ; les communes de **Bekuy** et **Béréba** dans la province du Tuy et la commune de **Kayan** dans la province du Kénédougou.

- **Accessibilité**

Durant le mois de janvier, la région des Hauts-Bassins a été impactée par des incidents et des menaces sécuritaires. En effet, dans la province du Houet, ces incidents ont concerné les communes de Péni et ces villages environnants, l'axe Bama-Dandé, en passant sur l'axe Koundougou-Fo. Pour ce qui est de la province du Tuy, les communes de Béréba et Békuy ont été difficilement accessibles. Dans le Kénédougou, l'axe Kayan-Kourouma a aussi été difficilement accessible. Toutes ces localités ont été difficilement accessibles en raison de la présence des GANE qui effectuent des contrôles irréguliers sur ces axes routiers.

- **Méthodologie de collecte d'informations**

La méthode de collecte de données utilisée combine à la fois une approche individuelle et une approche communautaire, une approche quantitative et qualitative. L'administration d'entretiens semi-directifs, permet de collecter des données agrégées à l'échelle des communes puis analysées afin de dégager les tendances de la perception des communautés sur les risques de Protection auxquelles elles sont confrontées. L'administration de formulaires d'incident de Protection permet également de documenter les incidents de Protection rapportés par les communautés et individus enquêtés. Cette collecte s'effectue de manière mensuelle et rotative auprès d'un échantillon composé d'informateurs clefs et de ménages, ainsi que de survivant(e)s de violations de droits humains et du droit international humanitaire ; tout en s'appuyant sur un réseau de relais communautaires composé de membres de comités locaux de Protection situés au niveau commune et de points focaux communautaires situés au niveau village/localité.

Consacrant le principe de localisation, le dispositif de Monitoring de Protection (Projet 21) en place dans la région des Hauts-Bassins mobilise également l'association FEELEN. Ceci permet de compléter la couverture géographique de l'ONG CIAUD et de couvrir davantage de communes et de villages, y compris les plus difficiles d'accès. La collecte de données dans la région des Hauts-Bassins a été effectuée par sept (07) moniteurs de protection déployés dans trois (03) provinces de la région (Houet, Kénédougou, Tuy).

Les réalisations du monitoring de protection (Projet 21) sont:
Deux (02) rapports flash ;
Deux (02) fiches d'incident.

III. Typologie des déplacements identifiées

Commune, province, région Localité de départ	Type de ZAD	Commune, province, région (Localité d'accueil)	Type de ZAD	# de ménages	# de personnes	# d'hommes	# de garçons	# de femmes	# de filles	Type de déplacement
Houet Hauts-Bassins Dobokry		Houet Hauts-Bassins Bobo-Dioulasso	Famille d'accueil, Location	98	1,200	274	276	339	311	Primaire
Kénédougou, Hauts-Bassins, Ouolonkoto		Kénédougou, Hauts-Bassins Orodara	Famille d'accueil, Location	11	34	00	16	00	18	Primaire
Kénédougou, Hauts-Bassins, Sinfra		Oubritenga, Ziniaré, Nagréongo	Famille d'accueil, Location	1	70	11	24	14	21	Primaire
Sous-totaux				110	1,304	285	316	353	350	

Les activités de monitoring de Protection (Projet 21) ont permis d'identifier et rapporter trois (03) déplacements primaires de populations civiles dans la région des Hauts-Bassins au cours du mois de janvier. Ces déplacements ont concerné trois (03) localités à savoir le village de Dobokry dans la commune de Péni, le village de Ouolonkoto dans la commune de Kangala et le village de Sinfra dans la commune de Banzon. Les raisons qui justifient ces déplacements sont principalement : les incursions des GANE, des déplacements préventifs et les conditions de vie difficiles.

Durant le mois de janvier, deux (02) provinces de la région des Hauts-Bassins ont principalement été concernées par les cas de déplacements. Il s'agit des provinces du Houet avec un (01) cas de déplacement forcé de population et du Kénédougou avec deux (02) cas de déplacement dont un (01) déplacement forcé et un (01) retour. Au total, la région a enregistré **1,304** personnes en déplacement dont **1,234** PDI et **70** retournés. Pour ce qui concerne le point désagrégé, les PDI sont au nombre de **109** ménages dont **274** hommes, **339** femmes, **292** garçons et **329** filles. Les enfants représentent plus de **50%** du nombre total de PDI. Quant aux retournés leur nombre désagrégé est de **11** hommes, **14** femmes, **24** garçons et **21** filles tous membre d'un même ménage en partance pour Nagréongo dans la province de l'Oubritenga.

IV. Incidents de protection

- **Statistiques**

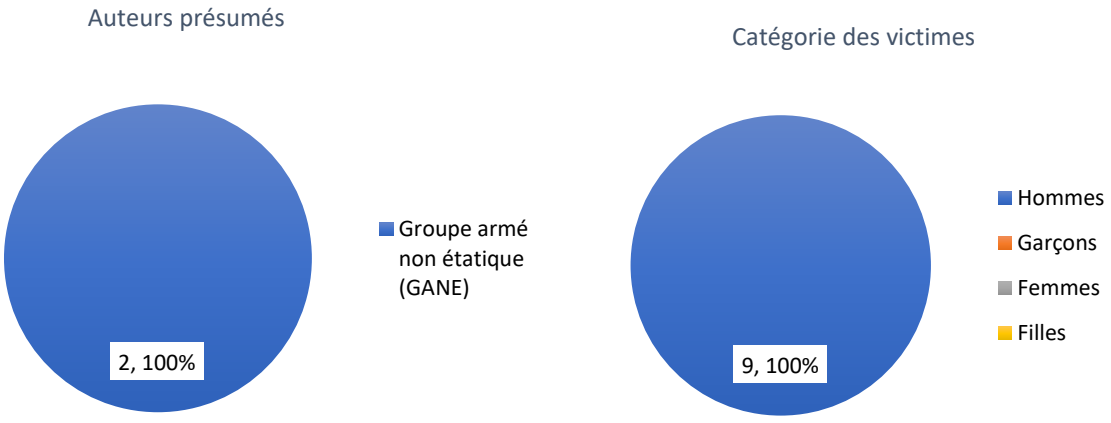

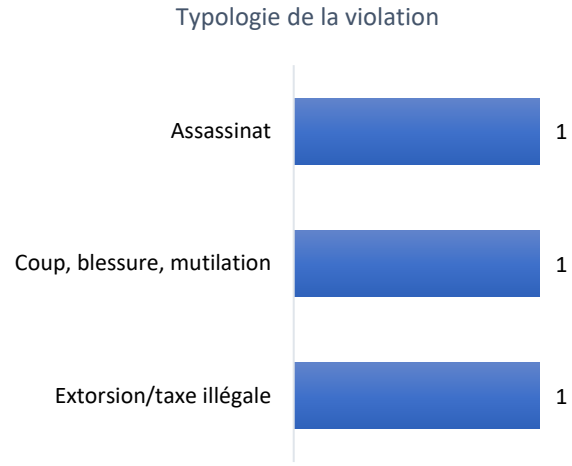

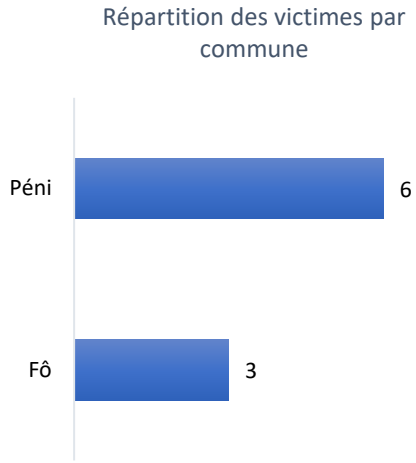

Catégorie de violation	Violation	Nombre
Atteinte au droit à la propriété	Destruction de bien immobilier, infrastructure ou de terre public et privé	
	Extorsion/taxe illégale	03
	Pillage	
	Vol	
Atteinte au droit à la vie	Assassinat	02
Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement (hors enlèvement d'enfants)	
Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coup, blessure, mutilation	04
	Menace/Ultimatum	
Déni ou restriction forcée de mouvement (y compris accès à l'asile)	Déplacement interne forcé en raison de la violence/conflit/insécurité Restrictions à la liberté de mouvement	
Violations graves commises à l'encontre des enfants	Attaques contre les écoles ou les hôpitaux	
Violences basées sur le genre	Déni d'accès aux ressources, opportunités et services	
	Violence psychologique et émotionnelle	
Total général		**09**

Au cours de ce mois de janvier 2023, ce sont deux (02) incidents de protection qui ont été documentés et rapportés. Ces incidents se sont produits dans les provinces du Kénédougou, et du Houet et ont touché les communes de Péni et de Fo. Ces incidents ont fait neuf (09) victimes dont huit **(08) hommes et une (01) femme**. Les présumés auteurs de ces incidents seraient les GANE. Les catégories de violations de droits humains et de droit international humanitaire identifiées sont :

- **Un (01) cas d'atteinte au droit à la vie** (assassinat y compris exécution sommaire) commis par les GANE dans la commune Péni (Dobokry) contre deux (02) hommes ;
- **Un (01) cas d'atteinte à l'intégrité physique et/ou psychique** commis par des GANE contre quatre **(04)** hommes dans la commune de Péni (Dobokry) ;

- **Un (01) cas d'atteintes au droit à la propriété** commis par des GANE (extorsion) contre trois (03) hommes.

V.1. Violence basée sur le genre (VBG)

- **Eléments clés**

Les femmes et les filles constituent une catégorie de personnes à risque de VBG particulièrement celles déplacées. Les activités de prévention et de réponse contre les VBG permettent à ces femmes et filles à risque et survivantes d'obtenir une prise en charge rapide et efficace. Ainsi, au cours de ce mois de janvier 2023, il a été question de recruter la gestionnaire de cas qui assurera la gestion des cas VBG et appuiera les mobilisatrices communautaires de l'association FELEEN dans les activités de mobilisation communautaire sur les questions de VBG et d'exploitation et abus sexuels (EAS). Une réunion de présentation de l'équipe VBG a eu lieu au bureau du HCR Bobo. Par la suite, il a été remis à la gestionnaire de cas les dossiers en cours qui étaient suivis par INTERSOS au courant de l'année 2022. 74 dossiers ont été remis, parmi ces dossiers, trois (03) dossiers de survivantes résident à Banfora.

- **Activités de prévention et de réponse**

Les activités de prévention seront menées par les mobilisatrices communautaires de l'association FELEEN en collaboration avec la gestionnaire de cas. Pour permettre aux femmes et filles de participer en toute sécurité aux séances de sensibilisation, certaines activités comme les causeries éducatives seront menées au sein du centre des femmes et des filles. De plus, la gestionnaire de cas assurera la prise en charge des survivantes VBG dans ce centre.

V.2. Protection de l'enfance

- **Eléments clés**

Les enfants constituent un groupe particulièrement vulnérable du fait de leur vulnérabilité accrue. En effet, les activités de monitoring de protection (P21) dans les différentes zones d'intervention ont permis de relever les multiples problèmes de protection auxquels les enfants sont sujets. A cet effet, il ressort que les enfants sont exposés aux risques de VBG tels que les mariages d'enfants, les grossesses précoces, la mendicité, etc. De plus, ces derniers sont utilisés comme main d'œuvre dans les domiciles, les sites d'orpaillage et les débits de boisson. A cela s'ajoute la déscolarisation, le banditisme et la déperdition auxquels ces enfants font face. En effet, la dégradation de la situation sécuritaire dans la province du Kénédougou en ce début d'année 2023, a entrainé la fermeture de plusieurs écoles dans la province notamment à Ouolonkoto, Kangala et d'autres villages environnants de Orodara. Cette situation a abouti à la délocalisation de 232 élèves de CM2 et 46 enseignants à Koloko.

- **Activités de prévention et de réponse**

En termes d'activités de prévention et de réponse à apporter face à ces risques de protection, des activités de sensibilisation sur les thématiques de protection de l'enfance seront menées par l'association partenaire FELEEN dans les localités les plus impactées.

V.3. Etat de droit

De façon générale, la situation sécuritaire dans la région des Hauts-Bassins est critique. En effet, au cours du mois de janvier 2023, les populations civiles de certains villages des communes de Péni, Bama, Banzon et Houndé ont vu certains de leurs droits fondamentaux violés à savoir le droit à la vie, le droit à la sécurité et le droit à la liberté. A cela s'ajoute les difficultés d'accès aux services sociaux de base dans la quasi-totalité des villages de ces communes en raison de la forte présence des GANE. Malgré les multiples patrouilles des FDS et des contrôles de routine sur les différents axes, les populations civiles continuent de subir des violations de leurs droits.

V.4. Personnes ayant des besoins spécifiques

- **Eléments clés**

Les activités de monitoring de protection (P21) au cours du mois de janvier 2023 ont permis d'identifier neuf (09) personnes à besoins spécifiques (PBS) réparties comme suit :

- Cinq (05) veuves PDI, cheffes de ménages sans activité financière avec des enfants à leurs charges ;
- Une (01) femme de 58 ans ayant à sa charge sept (07) enfants dont un nourrisson de 06 mois que sa défunte fille a laissé en couche ;
- Trois (03) blessés par balles lors de l'attaque survenue à Péni.

Les besoins prioritaires de ces personnes sont : les vivres, les soins de santé, l'éducation, les abris et l'habillement.

- **Activités de prévention et de réponse**

Les personnes à besoin spécifique (PBS) identifiés au cours du mois bénéficieront d'une assistance en cash en février.

V.5. Cohésion sociale

- **Eléments clés**

Les activités de monitoring de Protection (Projet 21) n'ont pas révélé des situations de conflits ouverts au cours de ce mois dans la région des Hauts Bassins. Cependant, la dégradation de la situation sécuritaire dans les communes de Péni, Bama, Banzon, Kangala et Houndé pourraient occasionner des tensions liées à l'accès au logement et à l'exploitation des ressources naturelles.

- **Activités de prévention et de réponse**

Les activités de prévention et de réponse en cohésion sociale, seront mises en œuvre principalement avec l'appui des OREPREGEC à travers les directions régionales en charge de l'action humanitaires. A ce stade, cette structure a été approchée et le dispositif est en cours d'opérationnalisation.

V.6. Logement, terre et biens (LTB)

- **Eléments clés**

Le monitoring de protection (P21) réalisé dans les différentes communes de la région des Hauts-Bassins au cours du mois de janvier 2023 a permis de constater que l'accès aux terres et aux logements constitue un problème majeur pour la majorité des PDI. En effet, ce problème s'impose plus dans les communes de Bama, Banzon, Kayan, Houndé, Orodara et Bobo-Dioulasso, où les PDI nouvellement arrivés ont du mal à se procurer des terres suite à la rupture de confiance et à la méfiance des populations hôtes envers les PDI. Cette situation provoque souvent des conflits entre les populations hôtes et les PDI.

- **Activités de prévention et de réponse**

Les activités du monitoring de protection (P21) réalisées dans la région des Hauts-Bassins durant la période sous revue n'a pas permis de mener des activités de prévention et de réponse sur les questions de logement, terre et bien (LTB).

V.7. Protection à base communautaire

- **Activités réalisées par la communauté**

La détérioration continue du contexte sécuritaire dans la zone commande de mettre plus en contribution les réseaux communautaires. Ainsi, dans les zones difficilement accessibles comme Dandé, Kayan, Kourouma, Kangala, les activités de monitoring de protection (P21) peuvent s'effectuer à distance avec le concours des structures communautaires, notamment les comités de protection et les volontaires des associations partenaires.

Dans la région des Hauts-Bassins, au cours du mois de janvier, les moniteurs, avec l'appui des personnes ressources et des informateurs clefs ont contribué à la collecte manuelle, la vérification et au rapportage de deux (02) incidents de protection dans les communes de Péni et Fo.

V. Partage d'informations et coordination

- **Autorités**

Le partage de l'information et de coordination a été effectif au cours de la période sous revue. En effet, depuis le déploiement des moniteurs de protection dans leurs zones d'intervention dix (10) visites ont été menées auprès des autorités administratives et coutumières. Il s'agit principalement des services de l'action humanitaire, des préfets, des chefs coutumiers et religieux des communes de Bobo-Dioulasso, Bama, Banzon, Samorogouan, Koumbia, Houndé, Dandé, Orodara, Karangasso-Sambla et Satiri.

- **Acteurs humanitaires**

Au cours de la période sous revue, l'équipe de coordination du CIAUD a participé à :

- La séance de restitution de la note d'orientation stratégique du Monitoring de protection (Projet 21) ;
- La rencontre des acteurs humanitaires et de développement de la région du Grand-Ouest (Hauts-Bassins, Cascades et Sud-Ouest) ;
- La séance de travail sur le rapportage avec l'équipe de coordination du projet monitoring de protection (Projet 21).

Outre, les participations du CIAUD aux différentes activités des acteurs humanitaires, deux (02) alertes flash ont été rédigées et partagées, trois (03) VAD ont été réalisées auprès des PDI et neuf (09) PBS ont été identifiés et référés durant le mois de janvier.

VI. Recommandation

Province	Localité	Objet	Destinataire	Niveau de mise en œuvre	Commentaires
Tuy, Kénédougou, Houet	Houndé, Koumbia, Banzon, Karangasso-Vigué, Karangasso-Sambla	Assistance en vivre, en abris et AME aux nouveaux PDI nouvellement arrivés	HRC Cluster protection	Immédiat	Les PDI nouvellement arrivée notamment dans les chefs-lieux de province ont des besoins primaires urgents à satisfaire.